

Commune de PARCAY-MESLAY

CONSEIL MUNICIPAL DE PARCAY-MESLAY

Session du 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars à vingt heures et trente minutes les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le vingt-quatre mars, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

Membres

en exercice : 19

Présents : 18

Etaient présents : Monsieur Bruno FENET, Madame Agnès NARCY, Madame Christine BOULAY, Monsieur Damien MORIEUX, Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marie GALPIN, Monsieur Jean-Pierre GILET, Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Gérard BLANCHARD, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Angélique BOUE, Madame Sophie CARTIER, Monsieur Jean-Dominique MARCHADIER, Monsieur Laurent MARCHAIS, Monsieur Gérard PAPON, Madame Brigitte RICHARD, Monsieur Matthieu TABURET, Madame Slavica TANKOSKA.

Pouvoir : 1

Monsieur Jean-Marc GILET donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GILET.

Absents : 1

Etait absent : Monsieur Jean-Marc GILET

Votants : 19

A été élu secrétaire de séance à l'unanimité : Monsieur Jean-Pierre GILET

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Délibération n° 2023-10

Avis du Conseil Municipal sur le projet de plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération Tourangelle

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Marie-Christine CAUWET, conseillère municipale déléguée, qui explique à l'Assemblée que le Préfet d'Indre-et-Loire a engagé en octobre 2020 la révision du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération tourangelle afin de renforcer l'action publique en faveur de la qualité de l'air.

Outil local privilégié en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, le PPA définit les objectifs et les mesures permettant de ramener à l'intérieur de l'agglomération tourangelle les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires.

Avec l'appui de la DREAL Centre Val de Loire, les travaux des groupes de travail impliquant l'ensemble des acteurs territoriaux concernés par la qualité de l'air sur les thématiques de mobilité, de chauffage résidentiel et d'activités économiques ont permis de construire collectivement une première version du plan comportant 26 fiches actions. Pour chacune des actions, sont identifiées la structure pilote et les structures qui auront vocation à être impliquées dans le déploiement de l'action.

La procédure de révision du PPA de l'agglomération tourangelle arrive à présent en phase de consultation. Le projet a été présenté et validé à l'issue du comité de pilotage du 27 juin 2022, puis soumis au Conseil Départemental de l'Environnement des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) d'Indre-et-Loire le 15 octobre 2022 qui a émis un avis favorable.

Le projet est désormais soumis à l'avis des organes délibérants des collectivités conformément aux dispositions des articles L. 222-4 et R. 222-21 du code de l'environnement, avant la mise à enquête publique.

Vu le code l'environnement, notamment les article L. 222-4 et R.222-21 ;

Vu le projet de plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération tourangelle ;

Sur le rapport de Madame Marie-Christine CAUWET :

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré :**

- **ÉMET** un avis favorable au projet de plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération tourangelle

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

- 19 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

Certifié exécutoire

- date transmission au contrôle de légalité : 05/04/2023

- date de publication : 05/04/2023.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le secrétaire de séance,

Jean- Pierre GILET

Le Maire,

Bruno FENET

